

Des reliquats sortie hiver 2026 céréales d'hiver et colza faibles sous l'effet des pluies records de janvier

Les Reliquats Sortie Hiver (RSH) pour les céréales d'hiver 2026 sont faibles suite aux pluies importantes de janvier. Deux zones distinctes ont été définies sur base des pluies, du drainage et des valeurs de reliquats sortie hiver. La limite se situe à 450 mm de pluie entre début octobre et début février. Les sols étant encore très humides en cette sortie d'hiver, il est conseillé d'attendre de bonnes conditions de portance et de valorisation d'azote pour le 1^{er} apport sur les céréales.

Les pluies de début d'année ont lessivé l'azote

Alors que les pluies d'octobre à décembre sont restées globalement proches des normales à l'Ouest, voire légèrement excédentaires à Brest et Quimper, elles ont été nettement déficitaires à l'Est, notamment à Saint-Brieuc et Rennes. La situation s'inverse en janvier, avec des cumuls très excédentaires sur l'ensemble de la région (+85 à +144 %), qui concentrent une part importante des pluies hivernales (Tableau 1). Ces pluies de fin d'hiver ont entraîné des épisodes drainants marqués et favorisé la lixiviation de l'azote présent dans le sol, issu des reliquats de l'automne et de la minéralisation hivernale. Les cumuls depuis le 1^{er} octobre montrent ainsi un gradient Ouest-Est : ils dépassent le seuil de 450 mm à l'Ouest (Brest, Lorient, Quimper) alors qu'ils restent inférieurs à ce seuil à l'Est (Saint-Brieuc, Rennes).

Cette variabilité des conditions hivernales nous conduit à maintenir **deux zones pour les RSH céréales d'hiver 2026** (Figure 1), différenciées par le seuil de 450 mm.

Tableau 1: Pluie cumulée normales et hiver 2025-2026 (01/10/2025 - 31/01/2026). Données issues de Météo France <https://meteo.data.gouv.fr/>

Station	Octobre – Décembre			Janvier			Octobre - Janvier	
	Normales 1991-2020 [mm]	2025 [mm]	Défaut par rapport à la normale	Normales 1991-2020 [mm]	2026 [mm]	Défaut par rapport à la normale	2025-2026 [mm]	Défaut par rapport à la normale
Brest	431	446	+ 4 %	143	319	+ 124 %	765	+ 33 %
Saint Brieuc	260	203	- 22 %	74	153	+ 106 %	356	+ 6 %
Rennes	220	160	- 27 %	67	123	+ 85 %	283	- 1 %
Lorient	326	301	- 8 %	109	242	+ 122 %	543	+ 25 %
Quimper	424	453	+ 7 %	144	352	+ 144 %	805	+ 42 %

Synthèse du réseau régional RSH céréales 2026

La synthèse du réseau RSH Bretagne est un outil d'aide au calcul de la dose d'azote des céréales d'hiver lorsqu'aucune analyse de reliquat n'a été réalisée. Elle propose un zonage à l'échelle communale ainsi qu'un tableau de valeurs, à adapter selon la situation culturelle et la profondeur de sol.

La calculette RSH

Pour retrouver son RSH plus facilement, une calculette est disponible : <http://calcul-rsh-bretagne.com/>

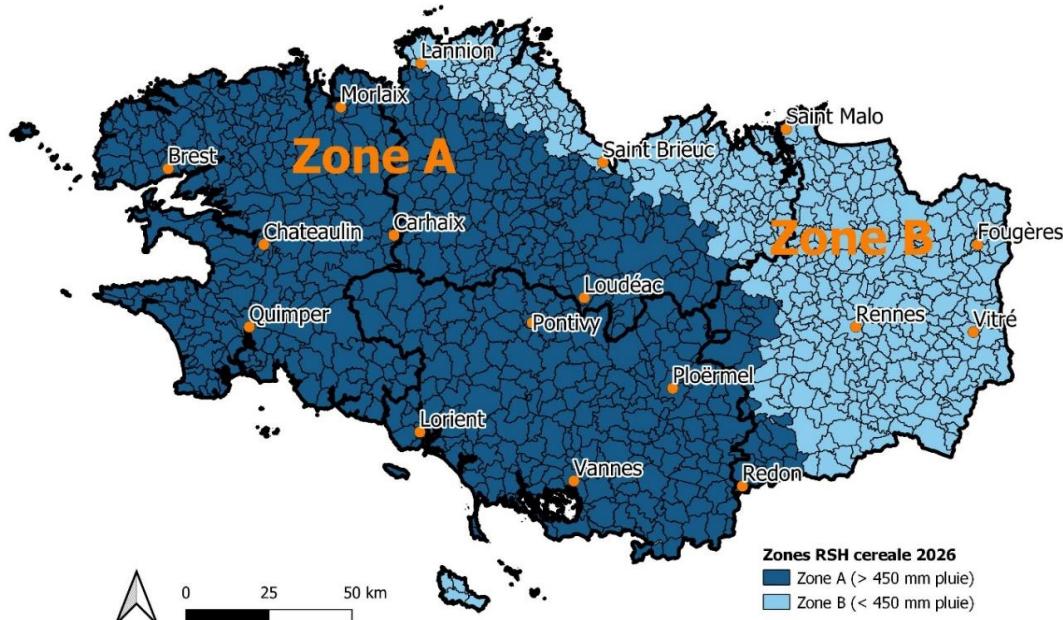


Figure 1: Carte des zones à considérer pour le RSH céréales d'hiver 2026. Zones délimitées sur base du cumul pluviométrique du 1^{er} octobre 2025 au 8 février 2026 (source : Météo France), de lames drainantes simulées et de valeurs de RSH mesurées et simulées avec SYST'N®. SYST'N® est un outil porté par INRAE et développé avec ses partenaires dans le cadre du RMT BOUCLAGE. Carte disponible en shapefile sur demande.

Tableau 2: Valeurs de RSH (en kg N/ha) à considérer en fonction de la zone climatique, de l'historique de la parcelle et de la profondeur de sol. Synthèse élaborée à partir de mesures de reliquat sur 77 parcelles fin-janvier – début-février 2026 et de simulations réalisées pour 54 stations météo avec SYST'N®.

RSH céréales 2026 (kg N/ha)		Zone climatique	Zone A		Zone B	
		Profondeur d'enracinement	Plus de 60 cm	Moins de 60 cm	Plus de 60 cm	Moins de 60 cm
Rotation type grandes cultures y compris avec prairie de fauche	Précédent avec peu ou pas de résidus ou des résidus pauvres en azote (céréales, maïs...)	Apports organiques faibles	15	10	15	10
		Apports organiques modérés [4]	15	10	20	15
		Apports organiques forts	20	15	25	20
	Précédent avec résidus de culture riches et assez riches en azote (colza, betterave, prairie fauchée, pomme de terre et autres légumes, ...)	Apports organiques faibles	20	15	25	20
		Apports organiques modérés	25	20	30	20
		Apports organiques forts	30	20	35	25
Rotation type grandes cultures avec prairie pâturée	Prairie pâturée de plus de 4 ans, pâturée en 2024 et/ou détruite en 2025			40	25	60
	Autre			30	20	45
Rotation à dominance légumes frais ou légumes industrie	Précédent avec résidus de culture abondants et/ou riches en azote (choux, brocoli...)	Apports organiques faibles	25	20	45	30
		Apports organiques modérés	30	20	50	35
		Apports organiques forts	35	25	60	40
	Autre précédent (haricots...)	Apports organiques faibles	25	20	40	25
		Apports organiques modérés	30	20	45	30
		Apports organiques forts	35	25	55	35

Quelques repères

Apports organiques faibles : Ceci correspond à des arrière-effets organiques moyens des 10 dernières années inférieurs ou égaux à 15 uN/ha sous céréales (poste 6 de la grille de calcul de dose). Par exemple : 30 t/ha de fumier de bovins ou de fumier de porcs tous les 3 ans, 30 m³/ha de lisier de bovins ou de lisier de porcs 2 ans sur 3, 10 t/ha de fumier de volailles ou fientes tous les 3 ans.

Apports organiques modérés : Ceci correspond à des arrière-effets organiques moyens des 10 dernières années d'environ 25 uN/ha sous céréales (poste 6 de la grille de calcul de dose). Par exemple : 30 t/ha de fumier de bovins ou de fumier de porcs tous les 2 ans, 30 m³/ha de lisier de bovins concentré ou de lisier de porcs tous les ans, 10 t/ha de fumier de volailles ou de fientes tous les 2 ans, 20 t/ha de fumier de bovins ou de fumier de porcs et 30 m³/ha de lisier de bovins concentrés ou de lisier de porcs tous les 2 ans.

Apports organiques forts : Ceci correspond à des arrière-effets organiques moyens des 10 dernières années supérieurs ou égaux à 35 uN/h sous céréales (poste 6 de la grille de calcul de dose). Par exemple : 30 t/ha de fumier de bovins 2 années sur 3, 40 t/ha de fumier de porcs tous les ans, 30 t de fumier de bovins et 40 m³ de lisier de bovins concentré ou de lisier de porcs tous les 2 ans, 30 m³ de lisier de bovins ou de lisier de porcs tous les ans et 30 t de fumier de bovin tous les 3 ans, 30 t de compost de déchets verts tous les 3 ans

Exemple de lecture du RSH à partir du tableau

- Ma parcelle est située à Vitré, d'après la carte, elle se trouve dans la zone B. [1]
- Le sol est profond, à plus de 60 cm [2]
- La parcelle est en rotation maïs-céréales-CINE. Il s'agit d'une rotation de type grandes cultures avec peu de résidus de culture. [3]
- Un apport de 30 t/ha de fumier de bovins est toujours réalisé sur le maïs. Il s'agit d'apports organiques modérés. [4]
- Le RSH est de **20 kg N/ha**

Ne pas se précipiter pour fertiliser : une moins bonne valorisation d'azote si apport trop précoce

Les sols sont souvent très humides en cette sortie d'hiver. **Il faut s'assurer que les sols soient bien ressuyés avant d'entrer dans la parcelle, notamment pour éviter les tassements profonds et pour bien valoriser l'azote apporté.**

La valorisation de l'azote par les céréales dépend de leur stade de développement et des conditions d'humidité du sol. En cas de sol saturé en eau, comme c'est actuellement le cas dans de nombreuses parcelles, les racines des céréales ne sont pas capables de bien absorber l'azote. **Pour plus d'informations en cours de saison, suivez le « conseil cultures de Bretagne » sur notre site Chambre d'agriculture de Région Bretagne.**

Des RSH colza à considérer par zone

Les RSH colza ont été mesurés sur 19 parcelles en Bretagne. Cette année, les reliquats ont surtout été influencés par les précipitations et beaucoup moins par l'historique des apports organiques ou par le précédent cultural. On observe donc une différence entre les zones A et B (zones identiques aux zones RSH céréales d'hiver).

Le RSH colza à considérer en l'absence de mesure spécifique est :

- **10 kg N/ha en zone A**
- **15 kg N/ha en zone B.**



Piloter votre fertilisation azotée sur blé et colza avec
 mes satimages

Pour plus de précision et ajuster votre dose d'azote au potentiel réel de vos parcelles, pensez à MesSatImages ! Grâce à l'imagerie satellite, cet outil d'aide à la décision, connecté à MesParcelles, cartographie la biomasse et l'azote absorbé en fin de cycle pour vos blés.

Vous pouvez ainsi réajuster la dose à apporter en fonction du potentiel de vos parcelles pour optimiser rendement et protéines dans le respect de la réglementation. L'outil permet de moduler l'apport par zone selon l'hétérogénéité de la parcelle.

A partir de 8€/ha. Fichiers de modulation pour consoles fournis à la demande. Service également disponible sur Colza. Et à partir de 3€/ha, modulez vos apports sur toute culture avec les cartes d'état végétatif, disponible à tout moment du cycle !

Pour + d'informations :

Commandez en ligne : <https://bretagne.chambres-agriculture.fr/ma-chambre/nos-marques-chambre/messatimages/>

Vos contacts :

Anaïs CHARMEAU – 07 64 77 06 51 – anais.charmeau@bretagne.chambagri.fr

Centre de services MesParcelles – 02 23 05 10 44 – mesparcelles@bretagne.chambagri.fr



Laure Beff

Chargée d'études - Service Agronomie productions végétales

laure.beff@bretagne.chambagri.fr